

**CEE-ONU**  
**Commission économique pour l'Europe**  
**des Nations Unies**

**Comité des Forêts et de l'Industrie Forestière**  
**77<sup>ème</sup> SESSION**  
**COFFI, Genève , 4-7 Novembre 2019**

**LE MARCHÉ DU BOIS EN**  
**FRANCE**

**SITUATION ACTUELLE ET**  
**PERSPECTIVES À COURT TERME**

Septembre 2019  
Ministère de l'agriculture et de l'alimentation  
Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises  
Service du Développement des Filières et de l'Emploi  
Sous-direction des filières Forêt-bois, Cheval et Bioéconomie  
Bureau des Entreprises Forestières et des Industries du Bois

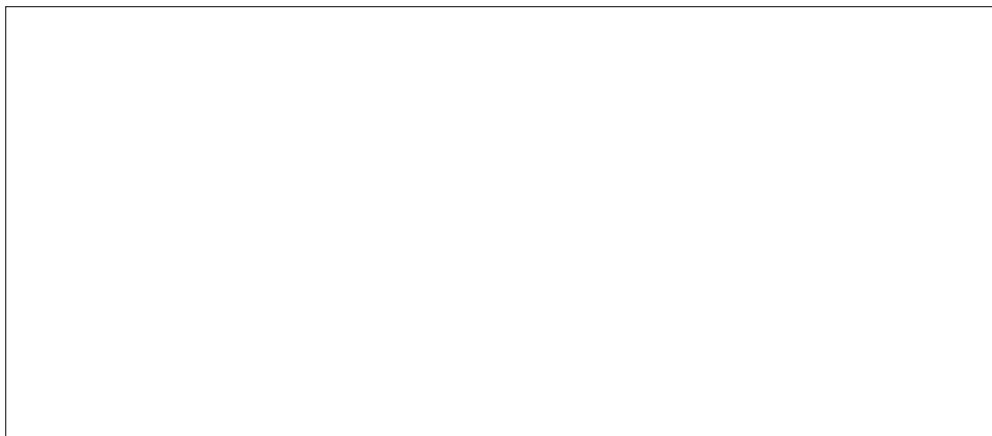
## Table des matières

1. Tendances économiques générales ayant un impact sur la filière forêt-bois .....	3
2. Mesures politiques influençant la gestion forestière, le commerce et le marché du bois .	5
3. Les déterminants des marchés des produits forestiers .....	10
4. Evolution des marchés des produits forestiers .....	13
A. Matière première bois.....	13
B. Bois énergie .....	18
C. Produits forestiers certifiés.....	22
D. Produits à valeur ajoutée dérivés du bois .....	24
E. Sciages résineux.....	25
F. Sciages feuillus.....	27
G. Panneaux dérivés du bois .....	29
H. Pâte à papier et papiers cartons .....	30
I. Produits innovants à base de bois .....	32
J. Construction et habitat .....	33
5. Tableaux .....	35

# 1. Tendances économiques générales ayant un impact sur la filière forêt-bois

- Activité économique et Produit Intérieur Brut (PIB)

Après une année 2017 de forte croissance (la plus forte depuis 2007, avec +2,3 % sur l'année), le freinage de l'activité économique française est apparu relativement brutal début 2018 mais elle s'est redressée depuis le troisième trimestre. L'augmentation du produit intérieur brut (PIB) reste constant au 1<sup>er</sup> trimestre 2019.



Source : INSEE, Base 2014.

- Emploi et chômage

Le second chiffre reflétant l'état économique de la France est celui de l'emploi. En 2018, la progression de l'emploi salarié dans les secteurs marchands non agricoles a été nettement moindre qu'en 2017 (+ 167 000, après + 323 000), principalement du fait du retournement de l'emploi intérimaire (– 28 000 après + 124 000).

Au premier trimestre 2019, l'emploi salarié marchand non agricole a solidement augmenté (+ 92 000) : il est demeuré robuste dans le tertiaire hors intérim (+ 61 000, après + 56 000 au dernier trimestre 2018), il a accéléré dans la construction (+ 16 000 après + 10 000) et a rebondi légèrement dans l'intérim (+ 8 000, après – 12 000).

Au premier trimestre 2019, le nombre de chômeurs a diminué de 21 000, portant le taux de chômage à 8,7 % en France, soit une baisse de 0,1 point sur le trimestre, après – 0,3 point au quatrième trimestre 2018. Sur un an, le taux de chômage a reculé de 0,5 point (– 155 000 chômeurs), sur un rythme similaire à sa baisse moyenne depuis début 2015 (– 0,4 point en rythme annuel). Il est à son plus bas niveau depuis début 2009, mais reste supérieur de 1,5 point à son point bas d'avant crise, début 2008.

- Situation des ménages

En 2019, le revenu des ménages accélérerait (+ 3,4 % après + 2,7 % en 2018), soutenu à la fois par la baisse des prélèvements sociaux et fiscaux et par le dynamisme des prestations sociales. Particulièrement dynamique fin 2018 puis début 2019 sous l'effet des mesures d'urgence économiques et sociales, le pouvoir d'achat du revenu disponible brut (RDB) des ménages se replierait ponctuellement par contrecoup au deuxième trimestre, avant d'accélérer progressivement au cours du second semestre.

En 2018, en **volume**, la **dépense de consommation des ménages** décélère (+ 0,9 %, après + 1,4 % en 2017 et + 1,8 % en 2016).

Au premier trimestre 2019, les dépenses de consommation des ménages ont légèrement accéléré. En effet, la consommation de services est restée dynamique et la consommation en biens s'est stabilisée (0,0 % après - 0,2 %), soutenue notamment par la consommation automobile.

- Échanges extérieurs

Le solde commercial se creuse en 2018 : le solde des biens et services enregistre un déficit de 25,6 Md€ (21,7 en 2017), le solde des biens au sens des Douanes affichant un déficit de 59,9 Md€ après 57,8 Md€ en 2017. Les services et le négoce international affichent quant à eux des excédents respectifs de 28,0 Md€ (26,4 Md€ en 2017) et de 9,8 Md€ (11,4 Md€ en 2017).

Cette dégradation reflète principalement la hausse de la facture énergétique (+ 6,7 Md€ à 46 Md€) en lien avec la remontée du prix du pétrole.

Au premier trimestre 2019, la demande mondiale adressée à la France a accéléré (+ 1,1 %) dans le sillage du commerce mondial (+ 1,2 %). Les exportations françaises ont pourtant ralenti (+ 0,4 %), principalement en raison du repli des ventes de produits pétroliers raffinés.

- Finances publiques

En 2018, le déficit public au sens de Maastricht s'établit à 59,5 milliards d'euros, soit 2,5 % du produit intérieur brut (PIB). Il diminue de 0,3 point de PIB par rapport à 2017. Les recettes décélèrent (+ 2,3 % en euros courants, après + 3,8 % en 2017), mais restent plus dynamiques que les dépenses (+ 1,9 %). Pour la quatrième année consécutive, la part des dépenses dans le PIB baisse (- 0,4 point). Le déficit de l'État se dégrade. En revanche, les excédents des administrations de sécurité sociale et des administrations publiques locales s'accroissent. Le taux de prélèvements obligatoires diminue de 0,2 point de PIB, à 45,0 %. Le poids de la dette publique dans le PIB est stable à 98,4 %.

## 2. Mesures politiques influençant la gestion forestière, le commerce et le marché du bois

### Cadrage de la politique nationale :

Deux documents majeurs encadrent la politique nationale concernant la forêt et le bois. Il s'agit du Programme National Forêt-Bois (PNFB) et du Contrat Stratégique de Filière (CSF).

Le premier a été élaboré durant l'année 2015 et a été publié par décret le 8 février 2017. Sa conception a réuni l'ensemble des acteurs professionnels et institutionnels de la filière. Ce programme interministériel fixe quatre objectifs pour la filière : augmenter les prélèvements de bois en France tout en assurant le renouvellement de la forêt ; intégrer pleinement les attentes des citoyens vis-à-vis de la forêt (en termes d'emplois, d'utilisation de bois, d'usage récréatif de la forêt) ; prendre en compte le changement climatique sur ses deux volets (atténuation et adaptation) ; créer des débouchés aux produits issus des forêts françaises. L'objectif de mobilisation supplémentaire de bois inscrit dans le PNFB est intégralement repris par la Stratégie nationale bas carbone (SNBC), montrant ainsi la cohérence entre les objectifs de la politique nationale forestière et ceux de la politique nationale de transition énergétique.

Le second a été signé fin 2014, par les ministres chargés de la forêt, de l'économie et de l'industrie, du logement, de l'écologie et de l'énergie, par l'Association des régions de France ainsi que par les organisations professionnelles du secteur, de l'amont à l'aval. Les actions devant être réalisées dans ce contrat, à la fois par les pouvoirs publics et par les organisations professionnelles, concernent les outils de pilotage nécessaires à la filière, le financement et l'accompagnement des entreprises, le développement des emplois et des compétences, la sécurisation des approvisionnements sur l'ensemble de la chaîne de valeur, et la contribution de la filière à la transition énergétique (notamment l'essor du bois en construction).

Un nouveau Contrat de Filière a été signé le 16 novembre 2018 pour la période 2018-2020. Trois projets structurants porteront sur (i) le renforcement de l'innovation collaborative pour stimuler les offres multi-acteurs sur des thématiques en développement comme l'habitat senior évolutif, l'urbanisme culturel et la mobilité, (ii) la structuration opérationnelle de la filière via des réponses exemplaires et collectives appliquées aux ouvrages olympiques et paralympiques des JO Paris 2024, (iii) et l'accélération de la transformation des entreprises par l'évolution des compétences et l'accompagnement au développement de leaders industriels structurant.

Lors de la signature du nouveau Contrat de filière, le gouvernement a présenté un plan d'action interministériel pour la relance de la filière forêt-bois. Ce plan composé de 18 actions prioritaires, cible trois axes stratégiques :

- mobiliser et renouveler durablement la ressource forestière ;
- développer les marchés finaux, soutenir l'innovation et l'investissement ;
- améliorer la performance environnementale de la filière et son développement dans les territoires.

D'autre part, le gouvernement a souhaité mobiliser le Grand Plan d'Investissement afin de soutenir l'investissement industriel de la 1ère transformation du bois ainsi que l'investissement forestier (renouvellement des peuplements et desserte forestière). De plus, le développement de l'usage du bois dans la construction est prévu la nouvelle loi sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) publiée le 24 novembre 2018. Enfin, sont étudiées actuellement des actions complémentaires destinées à conforter et accentuer la dynamique collective et interministérielle de développement de ce secteur.

Enfin, le Comité Stratégique de Filière a contribué à la déclinaison pour la filière forêt bois du Pacte productif annoncé par le Président de la République le 25 avril 2019. Le Pacte productif se fixe pour objectif d'atteindre le plein emploi d'ici 2025 par l'augmentation de la production en France et l'adaptation de l'outil productif aux mutations économiques, en particulier par la diffusion du numérique et la transition écologique.

- Inciter à la gestion forestière

Plusieurs types de financements permettent d'encourager les propriétaires forestiers privés (qui sont plus de 3 millions en France) et publiques (notamment les 12 000 communes possédant des forêts) à gérer leur patrimoine forestier dans le but, entre autres, d'y mobiliser du bois.

Ces financements sont attribués, d'une part, dans le cadre des Programmes de Développement Rural Régionaux (PDRR) encadrant la consommation des crédits du Fonds Européen pour l'Agriculture et le Développement Rural (FEADER). Ces programmes, qui s'étalent sur la période 2014-2020, sont élaborés par les Régions françaises, et non par l'État comme lors des programmations précédentes.

Il peut être estimé qu'environ 230 millions d'euros de FEADER seront consacrés au secteur forestier sur l'ensemble du territoire et de la période, notamment pour la construction de dessertes forestières, l'acquisition de machines d'exploitation forestière et la réalisation de travaux sylvicoles visant à améliorer ou à renouveler les forêts.

D'autre part, l'État français finance la filière par le Fonds Stratégique de la Forêt et du Bois (FSFB), pour réaliser des actions d'animation dans les territoires forestiers et des investissements innovants au service du développement économique de la filière.

Par ailleurs, l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) a lancé en 2015 et 2016 deux appels à manifestation d'intérêt, intitulés « DYNAMIC Bois », qui visent à dynamiser, sur un territoire donné, la récolte de bois, notamment à destination énergétique, ainsi que la gestion sylvicole ayant pour objectif d'améliorer la valeur économique des peuplements forestiers. Les deux éditions successives ont respectivement été dotées de 35 millions d'euros (permettant de financer 24 projets territoriaux) et 20 millions d'euros (19 projets). L'ensemble de ces projets devrait permettre, sur une période de trois ans, de mobiliser près de 4 millions de tonnes de bois-énergie supplémentaires et d'améliorer les peuplements forestiers sur une surface de l'ordre de 38000 ha.

L'encouragement à la gestion forestière passe aussi par l'incitation au regroupement de la gestion à l'échelle d'un massif forestier, notamment en France où la forêt privée française est très morcelée (12 millions d'hectares sont détenus par plus de 3 millions de propriétaires). Un outil innovant permettant d'organiser cette gestion groupée a été mis à disposition des propriétaires depuis fin 2014 et son déploiement monte en puissance actuellement : il s'agit des Groupements d'Intérêt Économique et Environnemental Forestiers (GIEEF). Dans le cadre du PNFB, des expérimentations de gestion conjointe forêt publique/forêt privée sont également encouragées.

Enfin, le développement de la filière passe aussi par le renforcement des relations entre les différents acteurs de la filière, notamment entre les propriétaires forestiers vendeurs de bois et les exploitants et transformateurs acheteurs de bois. Dans ce but, les acteurs sont encouragés à développer la contractualisation dans leurs relations commerciales, afin de sécuriser les approvisionnements des industries transformatrices.

- Encourager l'utilisation bois dans la construction

La part du bois dans la construction reste relativement faible en France (aux alentours de 10%), alors que l'utilisation du bois dans le secteur du bâtiment a pourtant des avantages écologiques indéniables. En particulier, le bois permet de stocker du carbone dans les éléments de construction en bois et de remplacer des matières premières non-renouvelables et plus énergivores (métal, ciment). De nombreuses initiatives ont été portées par les pouvoirs publics afin d'augmenter la part du bois dans la construction.

Les plans bois construction, ont été établis en concertation avec la filière bois (Codifab et France Bois Forêt). Ils ont été repris dans le cadre du Contrat Stratégique de Filière depuis sa mise en place en 2014 à travers le Défi 4 (développement du bois dans la construction).

Le premier Plan a été engagé en 2009 dans le but de démontrer les performances des solutions bois et leur capacité à répondre aux exigences techniques de la réglementation du bâtiment (acoustique, thermique, incendie, ...). Le deuxième Plan (2014-2017) poursuivait cette démarche en développant trois axes stratégiques : la formation, la valorisation des feuillus dans la construction (au travers d'un appel à manifestation d'intérêt) et le positionnement des solutions bois sur le marché de la réhabilitation. Le troisième plan bois (2018-2020) s'inscrit dans la continuité des plans précédents. Il s'attachera à lever les freins culturels et à positionner favorablement les solutions bois dans la perspective de la future réglementation environnementale du bâtiment. Un guide est notamment prévu pour fin 2019 à destination de la maîtrise d'ouvrage, afin de conseiller les donneurs d'ordre aux 3 étapes clef d'un projet, depuis la décision amont jusqu'à la conception puis la réalisation. Un travail est aussi engagé pour faciliter l'appropriation des référentiels techniques existants, avec un recensement et une structuration en ligne sur une plateforme, pour une meilleure visibilité.

Le Plan Immeuble en Bois de Grande Hauteur a pour but de faire émerger des « immeubles à vivre bois » de grande hauteur. Il fait partie des 34 projets « Nouvelle France Industrielle », lancés en Novembre 2013. Ce projet dont le coût est estimé à environ 8 M€, est financé à hauteur de 5,8 M€ par le le Programme d'investissements d'avenir (PIA). La gouvernance du projet repose sur l'association de toutes les professions concernées de l'amont à l'aval de la filière bois, dans le cadre d'une démarche collaborative innovante au sein d'Adivbois (Association pour le développement des immeubles à vivre en bois). L'association Adivbois constitue un centre de ressource et d'expertise pour appuyer les porteurs de projets, avec sept commissions thématiques qui travaillent pour disposer d'un état des lieux des connaissances actuelles sur la construction bois. Les sites hébergeant les futurs projets dans plusieurs villes de France ont été sélectionnés par un Appel à Manifestation d'Intérêt en 2016. Les projets architecturaux ont ensuite été sélectionnés par un concours d'architecture national en 2017. La construction des immeubles est en cours pour des livraisons prévues en 2020 et 2021. D'autres projets « satellites » sont associés à la démarche Adivbois qui compte une trentaine de projets. Plusieurs constructions de 30 à 50M de hauteur sont ainsi en travaux, notamment à Nice, Strasbourg ou Bordeaux. La part de bois français mis en œuvre devient parallèlement un atout commercial valorisé par les constructeurs.

Woodrise, le premier congrès mondial sur les immeubles de moyenne et grande hauteur en bois s'est tenu en septembre 2017 et a été organisé par FCBA. La seconde édition de ce congrès aura lieu début octobre au Québec. Cet événement positionnera le bois comme matériau de construction prédominant, vitrine technologique pour un développement urbain durable et écoresponsable. En mobilisant la communauté internationale, ce congrès mettra aussi en avant la première et seconde transformation, avec des visites techniques de sites industriels. Ce sommet vise à stimuler la création d'alliances et de collaborations internationales. FCBA en sera toujours co-organisateur avec son homologue canadien FPI Innovation.

Par ailleurs, la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) introduit dans son article 8 l'évolution de la réglementation thermique des constructions neuves pour prendre en compte les émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble du cycle de vie du bâtiment. Ce type d'évaluation de performance environnementale avait commencé à être développé dans le cadre du label privé Bâtiment Bas Carbone (BBCA). Dans le cadre de la loi ELAN de 2018, la future Réglementation Environnementale pour tous les bâtiments neufs (publics et privés) a été annoncée pour 2020 (RE 2020). Elle s'inscrira dans la lignée des Accords de Paris et répondra à la directive européenne "Performance Énergétique des Bâtiments" 2010/31/UE. Faisant suite à l'actuelle Réglementation Thermique (RT), et préfigurée par l'expérimentation E+C- (Énergie positive et bas Carbone) la future RE 2020 ajoutera aux exigences énergétiques un nouveau critère, dédié au carbone, pour mieux maîtriser l'impact global des bâtiments.

Compte tenu de son atout intrinsèque en matière de stockage carbone, le matériau bois pourrait être largement valorisé par cette future réglementation. Une concertation a été engagée depuis l'automne 2018 sur le projet de RE 2020 (<http://www.batiment-energiecarbone.fr/>). Elle porte notamment sur la prise en compte (dans les modes de calcul comme dans les niveaux d'exigence) du stockage carbone des produits bois et biosourcés, dit « temporaire », par rapport aux autres matériaux ne restituant pas de CO<sub>2</sub> en fin de vie. Les conclusions à ce sujet constitueront donc un enjeu important pour la filière bois-construction.

- Le bois-énergie et l'articulation des usages

Ces politiques sont détaillées dans la partie 4 b).

- La mise en œuvre de la réglementation européenne relative aux importations de bois

Le règlement bois de l'Union Européenne (RBUE) est mis en œuvre en France depuis le 3 mars 2013 ; des contrôles sur les entreprises importatrices sont réalisés depuis fin 2014. Ils permettent, en particulier, de lutter contre la déforestation illégale dans les pays de provenance du bois importé. Le régime de sanctions applicables aux entreprises ne respectant pas le principe de diligence raisonnée pour vérifier la légalité du bois qu'ils importent a été inscrit dans la Loi d'avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAF), promulguée en octobre 2014. Plusieurs organismes – tels que Le Commerce du Bois (organisation française), Bureau Veritas, NEPCon, ou SGS – ont été reconnus par la Commission Européenne comme organisations de contrôle au sens du RBUE et proposent un système de diligence raisonnée permettant aux entreprises de se mettre en conformité avec les exigences du Règlement. Chaque année, environ 150 contrôles RBUE sont programmés par les autorités françaises. La SNDI fixe désormais comme objectif d'atteindre 175 contrôles par an.

De plus, à partir du 15 novembre 2016, la France met en œuvre la politique FLEGT (Forest Law Enforcement, Governance and Trade) de l'accord bilatéral entre l'UE et l'Indonésie : cela implique qu'en lien avec les autorités douanières, le Ministère de l'Agriculture vérifie les importations de bois et produits dérivés du bois en provenance d'Indonésie, qui doivent s'accompagner d'une autorisation FLEGT délivrée par les autorités indonésiennes. Si cette autorisation est validée par le Ministère de l'Agriculture, et si la marchandise importée est conforme à cette autorisation, le service des Douanes délivre la libre circulation de la marchandise sur le territoire européen (environ 3000 licences sont délivrées chaque année). Le régime FLEGT constitue une procédure simplifiée par rapport au régime RBUE, car il s'appuie sur une présomption de légalité du bois et des dérivés du bois issus de l'Indonésie, seul pays, à ce jour, bénéficiant de ce régime (acte délégué de l'Union européenne du 9 juin 2016). Le Ghana et le Vietnam pourraient être les prochains pays à bénéficier de ce régime. Le Vietnam et la Commission européenne ont signé un Accord de Partenariat Volontaire (APV) le 19 octobre 2018. Le Vietnam devrait émettre ses premières licences FLEGT à l'horizon 2022. Quant au Ghana, l'APV devrait être signé d'ici la fin



de l'année 2019. Les premières émissions de licence FLEGT sont envisagées pour l'année 2021.

- Recherche, développement et innovation dans la filière forêt-bois

En 2016 a été élaboré le Plan Recherche et Innovation 2025 pour la filière forêt-bois qui définit des orientations stratégiques et formule des propositions techniques, qui sont structurées en trois objectifs principaux :

- accroître les performances du secteur par des approches systèmes ;
- développer les usages du bois et les nouveaux usages du bois dans une perspective bio-économique ;
- adapter la forêt et préparer les ressources forestières du futur.

Le Plan se concentre également sur les modalités de financement de la recherche et développement dans le secteur forêt-bois, qui souffre d'un éparpillement des sources financières.

La recherche de l'amont à l'aval de la filière est notamment portée par l'institut technique Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement (FCBA), établissement sous tutelle de l'État qui prépare le renouvellement son contrat de performance pour la période 2020-2022.

En décembre 2016, le ministère de l'Agriculture a lancé un appel à projet « innovation et investissements dans l'amont forestier » d'un montant de 15 M€, financé par le nouveau Fonds stratégique de la forêt et du bois. 35 projets ont été retenus couvrant l'ensemble des thématiques du Programme national de la forêt et du bois (PNFB) : connaissance, exploitation et valorisation de la ressource forestière, adaptation de la ressource et de la sylviculture au changement climatique, gestion durable de la forêt.

- Rôle croissant de la forêt et du bois dans les politiques climatiques

La place de la forêt et du bois prend de plus en plus d'importance dans les politiques climatiques, d'autant plus avec les nouveaux objectifs du Plan Climat de neutralité carbone (c'est-à-dire de compensation des émissions résiduelles par des absorptions équivalentes) à l'horizon 2050. En effet, le secteur forêt-bois permet l'absorption des émissions de GES (séquestration du carbone en forêt et stockage de carbone dans les produits bois) mais il offre également des solutions bas carbone en fournissant des matériaux et de l'énergie renouvelable. Ces points sont abordés dans la Stratégie Nationale Bas Carbone (cf. § 4.B) et la Stratégie Nationale de Mobilisation de la Biomasse (SNMB).

### 3. Les déterminants des marchés des produits forestiers

Les facteurs ayant une influence notable sur les marchés des produits forestiers sont de deux ordres : il peut s'agir de facteurs de long terme ou de facteurs de court terme.

#### 3.1. Déterminants de long terme

- Conscience environnementale des consommateurs

La prise en compte du critère environnemental dans les choix de consommation des citoyens fait l'objet d'une tendance de fond et a des conséquences non négligeables sur les marchés des produits forestiers en France.

Cette prise de conscience des citoyens dans leurs actes d'achat se traduit par une orientation plus forte de la consommation vers des produits certifiés notamment pour le papier, garants d'un achat respectueux de certains critères environnementaux et sociaux de l'exploitation forestière.

Cependant, dans l'évolution de la demande, il ne faut pas sous-estimer une part d'affectif chez le consommateur qui appréhende mal le lien entre le produit bois (écomatériaux, source d'énergie renouvelable...), jouissant d'une image plutôt positive, et la forêt ou l'arbre dont il est issu. Son prélèvement est ainsi trop souvent associé aux images de déforestation, à tort lorsqu'il s'agit de l'exploitation forestière sur le territoire français.

- Politiques publiques liées à la transition écologique et à la bioéconomie

La prise de conscience d'une modification de l'utilisation des énergies fossiles a été retranscrite dans les politiques énergétiques européenne et française qui incitent à une augmentation substantielle dans les années à venir du recours aux énergies renouvelables. Cette montée en puissance doit reposer en partie sur l'utilisation du bois-énergie, avec des conséquences majeures sur les marchés du bois à savoir une augmentation de la demande en bois-énergie et donc des prix des produits correspondants (bûches, bûchettes, pellets...).

Depuis quelques années, une politique volontariste de promotion du bois dans la construction (cf. supra) a pour objectif de susciter la demande de bois d'œuvre, et ainsi générer du bois-énergie associé aux co-produits, plus en phase avec l'articulation des usages du bois. Ces efforts ne se sont pour l'instant pas traduits par une augmentation significative de la consommation de bois pour la construction.

Le développement de la bioéconomie encourage le remplacement de produits issus des produits pétroliers vers des produits fabriqués à partir de biomasse. Par exemple, le remplacement progressifs des sacs en plastiques par des sacs bio-sourcés offre un nouveau débouché aux industries papetières.

- Dématérialisation

Le développement du numérique et la dématérialisation est une tendance lourde qui affecte particulièrement la production de papiers à usages graphiques (livres, magazines, etc). Toutefois, le développement du commerce en ligne entraîne paradoxalement une augmentation de la consommation de papier-carton pour la logistique et le transport, l'emballage de produits individualisés étant plus consommateur d'emballage que les produits vendus en gros pour les enseignes de distribution.

- Influence de la demande de bois émanant de la Chine sur le marché national

Depuis plusieurs années, la demande adressée par la Chine en bois brut destiné à être transformé dans les sites de transformation chinois, influence de manière grandissante le marché du bois national. La demande pour des parquets et des meubles en chêne explose en Asie, avec l'émergence d'une nouvelle classe moyenne qui apprécie le chêne.

Après une augmentation de 65 % entre 2016 et 2017 des exportations de grumes de chêne à destination de la Chine ralentissent mais progressent encore de 33 % entre 2017 et 2018 progressées de (en exportation directe vers la Chine : 225 000 m<sup>3</sup> estimés en 2018, soit environ 10 % de la production française). Notons qu'en 2018, sur les 145 000 m<sup>3</sup> de chêne exportés vers la Belgique, une majeure partie est ensuite expédiée en Chine.

- Articulation des usages

Les produits connexes de scierie étant soit revendus comme bois de trituration pour les usines de pâte et de panneaux, soit transformés en pellets pour le bois énergie ; une bonne conjoncture pour la production de sciages entraîne indirectement un choc d'offre pour le bois industrie et le bois énergie, et a donc tendance à faire baisser les prix de ces derniers.

### **3.2. Déterminants de court terme**

- Conjoncture du marché du logement et de la construction

Le bâtiment est le principal débouché du bois utilisé comme matériau, avec des usages en structure (murs, charpentes, ossature-bois, planchers, platelages), en parement (bardages, lambris, parquets...) et dans les menuiseries/ameublement (fenêtres, portes, escaliers, etc). Le marché du logement, à la fois la construction neuve mais aussi la rénovation, est donc un déterminant majeur des marchés du bois. Une part importante du bois consommé dans les bâtiments français est importée. Une augmentation de la demande sur le marché du logement se traduit donc généralement par une augmentation de la production mais également par une augmentation des importations.

Après une morosité du marché dans les années 2013-2015, la reprise du secteur s'est confirmée en 2016-2017, poussée notamment par les taux d'intérêt très bas et la croissance économique. Le regain d'activité pour la construction bois se confirme en 2018 avec un chiffre d'affaires en hausse de 13 % par rapport à 2016. La reprise a essentiellement entraîné une hausse des importations, l'approvisionnement via les scieries françaises n'ayant augmenté qu'à la marge.

L'évolution favorable se poursuit car le marché de la construction bois a retrouvé un certain dynamisme en 2018, pour se redresser au niveau de 2014, et offre de très belles perspectives dans les prochaines années. La tendance est soulignée par le Codifab et France Bois Forêt, grâce à la cinquième enquête de l'Observatoire National de la Construction Bois, réalisée sur l'activité 2018 auprès de 1.000 entreprises.

Au global, 2 080 entreprises sont présentes sur ce secteur, et 60 % d'entre elles ont moins de 10 salariés. Au niveau géographique, le Grand-Est reste la première région de la construction bois. Mais l'Île-de-France constitue un potentiel important.

- Croissance économique

Comme la grande majorité des biens, la production et la consommation de produits bois sont directement influencés par la croissance économique. Les palettes, utilisées dans la logistique, sont les produits les plus précocement impactés par les cycles économiques.

- Conditions météorologiques

Les conditions météorologiques ont un impact sur les marchés du bois, en perturbant à la fois l'offre et la demande.

Côté offre, certaines conditions climatiques (précipitations importantes et absence de gel) peuvent rendre peu praticables les sols et de ce fait restreindre les possibilités d'exploitation forestière, créant un manque de disponibilité immédiate du bois pour les industries en aval. C'était le cas durant l'hiver 2017-2018.

Côté demande, les températures en hiver ont une influence forte sur la demande en bois-énergie. Des températures basses et des épisodes de froid prolongés augmentent les besoins en chauffage. Les effets sont amplifiés par le fait que le bois énergie sert souvent de chauffage d'appoint. Ainsi, pendant les hivers 2014-2015 et 2015-2016, les températures douces ont provoqué une diminution de la demande en bois-énergie. La baisse relative des températures pendant l'hiver 2016-2017 a provoqué une hausse des quantités consommées (+ 7 % de consommation d'énergie des ménages chauffés au bois). L'hiver 2017-2018 a été relativement doux (+ 0,5° C par rapport à la normale 1981-2010). Cela a engendré une baisse de 4 % des quantités consommées par les ménages.

- Prix des énergies fossiles

Le marché du bois énergie est positivement corrélé au prix des énergies fossiles. Le prix des énergies fossiles est à la fois impactés par le marché « brut » mais également par la fiscalité, et notamment la fiscalité carbone (cf. partie « Politiques publiques liées à la transition écologique » plus haut). Lorsque le prix des énergies fossiles est bas comme lors de la période 2015-2017, les projets de chaufferies biomasse ont du mal à se monter car elles ne sont pas compétitives par rapport au gaz. D'autre part, chez les particuliers, l'usage en chauffage d'appoint diminue et la progression du taux d'équipement de chauffage au bois ralentit.

- Événements exceptionnels (tempêtes)

Les catastrophes naturelles comme les tempêtes engendrent momentanément un choc d'offre et donc un effondrement des prix. Mais l'influence des événements peut s'étendre sur de plus longues périodes. La France a été touchée par ces phénomènes en 1999 et 2009 qui ont laissé des traces durables sur les forêts et la filière bois, notamment du fait des chablis accumulés lors des tempêtes et de la nécessité de reconstituer les forêts sinistrées. Fin 2017 et début 2018, les chablis intervenus en Allemagne et en Europe centrale (70 millions de m<sup>3</sup>, résineux surtout) ont aussi un impact sur le prix des bois résineux en France.

En août 2019, l'estimation des dégâts liés aux scolytes dans les deux régions les plus touchées (Grand-Est et Bourgogne Franche-Comté) s'élève à plus de 2M de m<sup>3</sup> sur les épicéas et les sapins

## 4. Evolution des marchés des produits forestiers

### A. Matière première bois

- Volume de la récolte

En 2018, le volume total de la récolte de bois commercialisé s'est élevé à 38,9 millions de mètres cubes de bois ronds sur écorce, chiffre quasi-stable par rapport à 2017 (+1,4%). Le niveau de la récolte en 2018 est équivalent à celui constaté en 2009, avec l'épisode exceptionnel qu'a connu la France au niveau sylvicole suite à la tempête Klaus de début 2009.

Source : SSP 2018

La récolte de grumes de feuillus a augmenté en 2018 (+2,6%), après la baisse constatée en 2017. Les évolutions sont contrastées selon les essences : +1,9 % pour le chêne, +5,9 % pour le hêtre, +3,7 % pour le peuplier. La récolte de grumes de résineux augmente (+3,3%), avec toutefois des évolutions différenciées selon les essences : hausse forte pour le douglas (+9,7%) et modérée pour le sapin-épicéa (+2,6%) ; baisse pour le pin maritime (-0,8%).

La récolte de bois d'industrie commercialisé diminue de -1,9 % en 2018 pour la quatrième année consécutive. Le volume récolté est de 10,3 millions de mètres cubes. La récolte de bois-énergie progresse de 144 000 m<sup>3</sup>, soit +1,7 % pour atteindre à 8,5 Mm<sup>3</sup> (volume ayant quasiment triplé en dix ans).

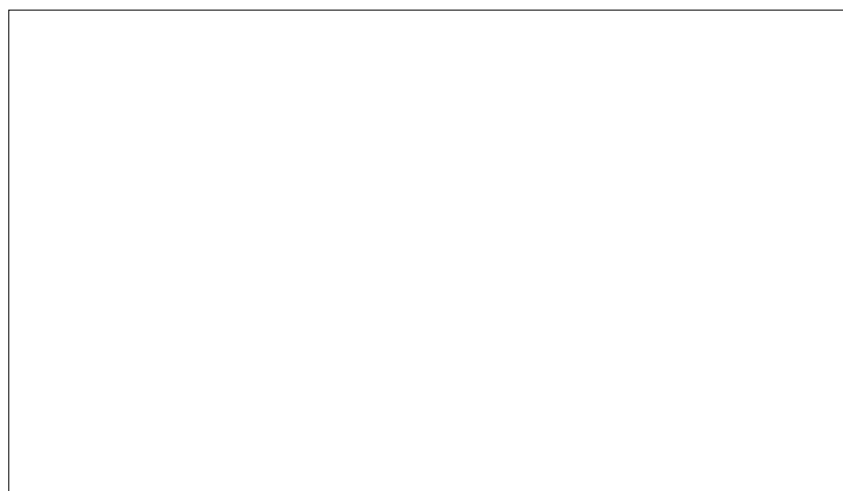
Les essences résineuses dominent largement la récolte de bois d'œuvre (73 % du total) et de bois de trituration (55 % du total), alors qu'elles ne couvrent que 36 % du volume sur pied.

Source :  
SSP  
2019  
En  
2018,  
12,17  
Mm3  
EBSP  
(Équivalent  
bois  
sur  
pied)  
de  
bois  
issus

des forêts publiques ont été vendus, chiffre en hausse de 3 % par rapport à 2017. 46% de cette récolte provient de forêts domaniales, et le reste de forêts de collectivités.

La forêt publique contribue donc à hauteur de 31 % à la récolte totale commercialisée, bien qu'elle ne recouvre que 24 % de la surface forestière totale. Ceci reflète le fait qu'une partie des propriétaires de forêts privées, qui mobilisent par ailleurs du bois non commercialisé dans une quantité difficile à estimer, ont des difficultés à s'insérer dans l'économie de la filière forêt-bois.

Cependant, l'agrégation des propriétaires en coopératives forestières permet le regroupement de l'offre de bois : en 2017, ces organisations rassemblent près de 110 000 adhérents, représentant 1,8 millions d'hectares de forêt. Elles ont contribué à la récolte nationale commercialisée de bois à hauteur de 6,7 Mm3.



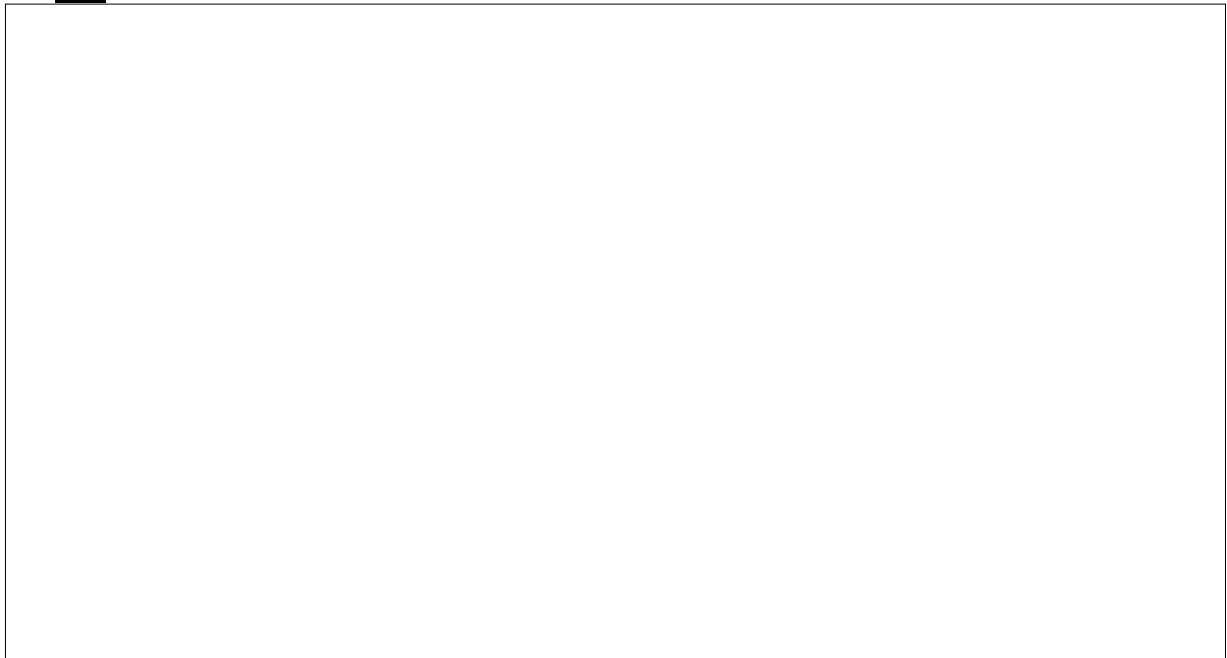
Source : ONF, UCFF et SSP 2018

En 2018, le bois de trituration représentait 11,01 Mt brutes, dont 61 % provenant de forêt (le reste étant des connexes de scierie ou du bois recyclé). L'industrie des pâtes à papier a utilisé en 2018 6,20 Mt de bois (-8%), et l'industrie des panneaux 4,82 Mt (+1,9%).

Source : Memento FCBA (Copacel, UIPP, UIPC)

L'approvisionnement des industries des pâtes à papier en 2018 est composé à 70 % de bois ronds (à 68 % résineux) et de 30 % de connexes de scieries (à 86 % résineux). L'approvisionnement des usines de panneaux est composé de 49 % de bois ronds (à 51 % résineux), de 30 % de produits connexes (à 87 % résineux) et de 21 % de bois recyclés.

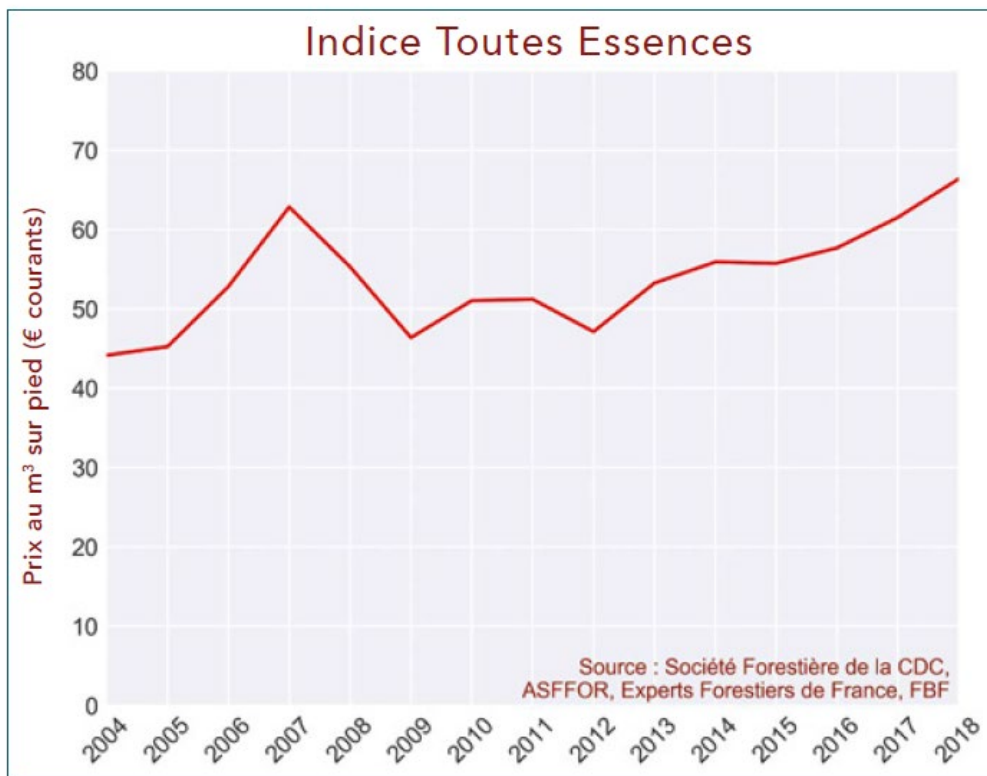
- Prix



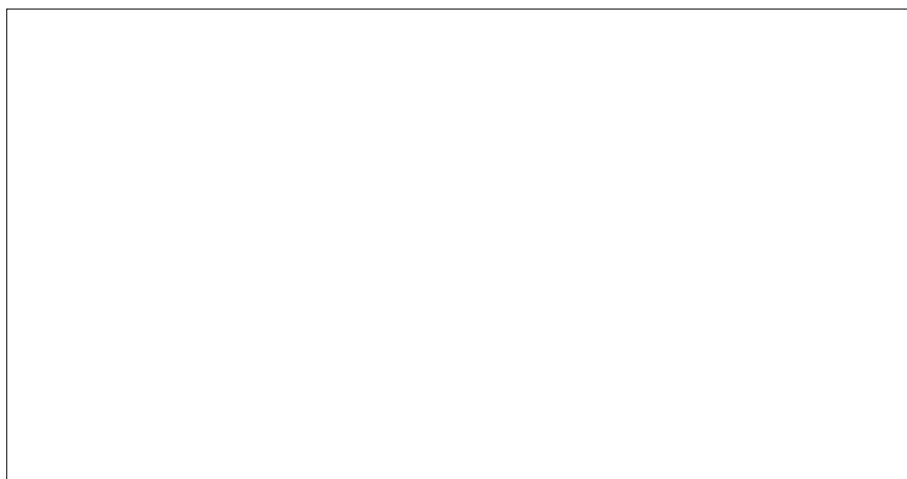
Source : ONF 2018

Sur les ventes d'automne 2018 en forêt publique, les prix sont globalement en hausse. Ils sont en forte hausse pour le chêne (25%) et le pin maritime (22%) , plus légère pour le hêtre (4%) et le pin sylvestre, alors qu'une forte baisse apparaît pour les résineux blancs, épicéa et sapin (-16 % et

13%), suite à la crise Scolytes qui crée un excès d'offre avec une qualité dépréciée plus difficile à usiner.



L'indice général du prix de vente des bois sur pied en forêt privée progresse de 8 % en 2018, et amplifie l'orientation des dernières années pour dépasser son maximum de 2007. Ce prix est de 66 €/m3 en 2018 contre 61 €/m3 l'année précédente.



Source : SSP, base 100 au 4ème trimestre 2011

L'évolution du prix du **bois de trituration** constatée en 2018 marque une inflexion dans la tendance amorcée depuis 2015. Sur les 12 derniers mois, le prix du bois de trituration « toutes catégories » augmente de 2,5 % retrouvant son niveau du 4e trimestre 2016. Ainsi, les prix du bois



de trituration sont, fin 2018, environ 7 % moins élevés que lors du pic observé au premier trimestre 2015, mais restent presque 30 % plus cher que durant la période 2011-2012.

Sur les 12 derniers mois, le prix des **bois énergie** sylvicole progresse (+ 3,8 %) malgré une baisse pour les bois ronds au dernier trimestre (- 6,3 %). Les plaquettes forestières (+ 4,7 % sur 12 mois) atteignent leur plus haut niveau depuis 2011.

- Les échanges extérieurs de matière première

Les importations de bois ronds tropicaux restent relativement stables en 2018 (19,4 M€, +7,9%), après une stagnation sur la période 2014-2016. La baisse tendancielle observée depuis de nombreuses années s'explique par différents facteurs : stratégie de valorisation locales des ressources forestières par les pays d'Amérique du Sud, d'Asie ou d'Afrique, pressions exercées par les ONG contre une utilisation abusive du bois tropical, concurrence des matériaux de substitution et des bois tempérés européens, mise en œuvre du RBUE. Le bois tropical notamment d'Afrique et d'Asie du Sud-Est est désormais massivement exporté vers la Chine.

Les exportations de bois ronds feuillus poursuivent leur augmentation (+11,6%). Avec des importations faibles et stables, le solde commercial pour ce poste continue de progresser (+12,2% et atteint 198,4 M€), Les exportations de chêne augmentent de 17 M€ (+ 19 %) mais ses importations progressent également de 4 M€, (+ 45 %). Le chêne est la seule essence feuillue dont les importations augmentent. Par ailleurs, le solde commercial du hêtre atteint 22 M€ (+ 26 %).

Enfin, pour les bois ronds résineux, les exportations baissent de 3,7 % et les importations restent stables, l'excédent commercial des bois ronds continue de se réduire (-2,9M€), principalement du fait de la baisse des exportations qui sont principalement destinées à la Belgique (23%), l'Italie et l'Allemagne (20%).

Source : Douanes/SSP 2019

## *B. Bois énergie*

### **Politique de promotion de l'énergie produite à partir de bois**

La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), promulguée le 17 août 2015, fixe un objectif d'augmentation de la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale. Cette dernière devra atteindre 23 % en 2020 et 32 % à horizon 2030.

Afin d'atteindre ces objectifs, la loi introduit deux outils structurants : la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE).

La SNBC et la PPE sont actuellement en cours de révision. Les projets, dans leur version publiée en novembre 2018, et actuellement soumis aux consultations officielles, retiennent à ce stade les objectifs suivants :

- la nécessité de décarboner le système énergétique afin d'atteindre la neutralité carbone sur le territoire français en 2050. En particulier, il n'y aurait presque plus d'émissions liées à la combustion des énergies fossiles.

- la question des ressources en biomasse demeure en conséquence centrale dans le scénario. En effet, il s'agit d'atteindre une production de ressources en biomasse environ 2,5 fois plus importante qu'aujourd'hui. Cette mobilisation importante des ressources en biomasse serait réalisée de manière durable en améliorant la gestion forestière, la gestion des terres agricoles ainsi que la gestion des déchets, en particulier ceux issus de l'agriculture et des produits fabriqués en bois. Côté mobilisation forestière, les ressources en bois prélevées en forêt pour faire directement de l'énergie seraient sensiblement les mêmes en 2050 qu'aujourd'hui. En revanche, le développement de la bioéconomie permettrait une valorisation énergétique plus importante de biomasse via les co-produits et la fin de vie des produits biosourcés.

- la disponibilité du bois pour l'énergie passerait ainsi de 8,5 Mtep en 2015 à 11 Mtep en 2030 (+30%) et 11,9 Mtep en 2050 (+40%), notamment grâce à une montée en puissance de la valorisation des déchets bois au détriment de l'enfouissement (80 % de déchets bois destinés à l'énergie en 2050, pour 35 % en 2015).

- un renforcement significatif du Fonds Chaleur, permettant de subventionner les investissements de construction des centrales biomasse en vue de la production de chaleur renouvelable destinée à l'habitat collectif, aux collectivités et aux entreprises (budget de 225 M€ en 2018, 307 M€ en 2019, 350 M€ en 2020, 350 M€ en 2021 et 339 M€ en 2022)

Deux instruments ont structuré jusque-là le développement du bois énergie :

- Le Fonds Chaleur Renouvelable, créé en 2009, finance des aides à l'investissement dans des installations de chaleur renouvelable dont la biomasse. Il concerne également l'énergie solaire, la géothermie, le biogaz et la récupération de chaleur fatale. 1,57 milliards d'euros ont été engagés par l'ADEME pour ce programme qui, entre 2009 et 2017, a généré 5,78 milliards d'euros d'investissements. Le bois représente 44 % des montants d'aides versés par le Fonds Chaleur entre 2009 et 2017. Cela correspond à 1 093 projets biomasse (dont des installations d'approvisionnement) qui produisent 1,4 million de tep/an, soit 64,8 % des engagements de production de chaleur du Fonds, et qui consomment environ 6 millions de tonnes de biomasse. Parmi ces installations biomasse, 163 projets sélectionnés par le biais des appels à projets « Biomasse Chaleur Industrie Agriculture et Tertiaire » (BCIAT) sont portés par des acteurs du secteur industriel et produisent chacun plus de 1 000 tep/an . L'appel à projet « Biomasse Energie et Entreprises » succède désormais au BCIAT.
- Les appels à projets 2003, 2006, 2009, 2010 et 2016 lancés par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) ont visé à encourager les installations de cogénération (production de chaleur et d'électricité). L'éligibilité des projets a été jugée sur des critères de puissance, de respect de l'environnement (qualité de l'approvisionnement, normes de

pollution atmosphérique, efficacité énergétique) et de viabilité économique (prix de vente de l'électricité). Le dernier appel d'offre CRE 5 pluriannuel (2016, 2017, 2018) a permis de retenir 21 projets sur les deux premières périodes. La troisième période donnera lieu à une sélection de projets à l'automne 2019.

## **Production de Bois-énergie**

Source : SSP 2019

Le bois-énergie est produit sous diverses formes en France.

Les volumes directement prélevés en forêt pour la consommation des particuliers et non commercialisés ainsi que les volumes de bois recyclés destinés à une utilisation énergétique sont difficiles à estimer annuellement. Ils sont estimés respectivement à environ 18 Mm<sup>3</sup> par an (chiffre incluant le bois hors forêt comme les haies ou les bosquets) et 3 Mm<sup>3</sup> (données étude ADEME 2018 sur la consommation des ménages) .

La récolte commercialisée provenant de forêt dépasse 8 Mm<sup>3</sup> en 2018. La production de plaquettes forestières (en quasi totalité destinée aux chaufferies et centrales biomasse) se maintient à un niveau équivalent à celui de l'année passée et atteint 2,65 Mm<sup>3</sup> en 2018 (multiplication par près de 4 depuis 2008).

Les produits connexes de scieries (sciures, plaquettes et écorces) « non destinés à la trituration » (donc essentiellement utilisés à des fins énergétiques) représentent 5,31 Mm<sup>3</sup> en 2018 stable par rapport à 2017. La part des connexes destinée à la trituration poursuit sa tendance baissière (36 % en 2018, contre la moitié dix ans auparavant), compte tenu de la moindre consommation de bois forestier par les industries du panneaux au profit du bois de recyclage.

Source : SSP 2018

La part non commercialisée des connexes destinée à l'énergie, se maintient à la hausse depuis quelques années, cela correspond à l'utilisation des connexes par les scieries elles-mêmes (pour la production de chaleur, d'électricités ou de granulés). En effet, une partie des sciures est utilisée pour la fabrication de produits agglomérés : comme les granulés et les briquettes.

En 2018, la production de granulés a représenté 1.45 millions de tonnes (+7.5 %) et celle de briquettes environ 60 000 tonnes. Les fabricants de granulés sont des scieurs, des indépendants ou des entreprises agricoles. Les utilisations chez le particulier (poêles ou chaudières) dominent largement le marché.

### **Commerce international**

Depuis le début des années 2010 la France qui était globalement plutôt exportatrice de bois énergie voit sa part d'importation en constante augmentation.

En 2018, le solde commercial pour le bois de feu s'établit à 7 M€, chiffre relativement stable depuis 2015. Les plaquettes dégagent un excédent commercial de 1,5 M€ alors que le déficit commercial des granulés et autres agglomérés s'établit à – 34 M€ (les importations ayant bondies de 66 à 87 M€ entre 2017 et 2018). Ces derniers chiffres sont cependant à relativiser : le développement du marché français est rapide et la production croît à un rythme très proche, permettant de conserver un ratio production / consommation de 95 % en 2018.

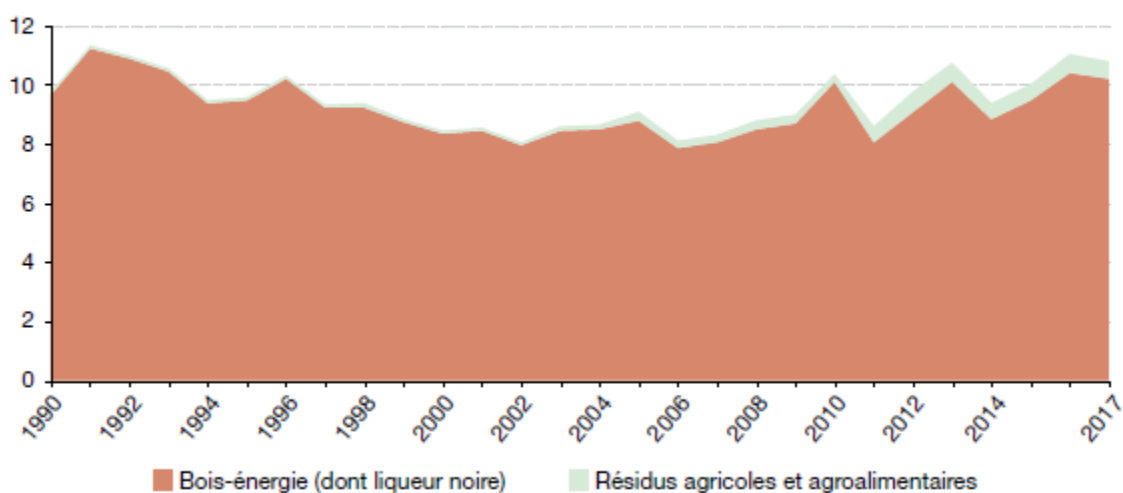
Source : Douanes 2019

### Production de chaleur et d'électricité à partir de bois

En France, en 2016, la biomasse solide est majoritairement (93%) destinée à la production de chaleur. Il s'agit de l'énergie renouvelable la plus répandue en France dans le secteur résidentiel

#### ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION PRIMAIRE À PARTIR DE BIOMASSE SOLIDE HORS DÉCHETS

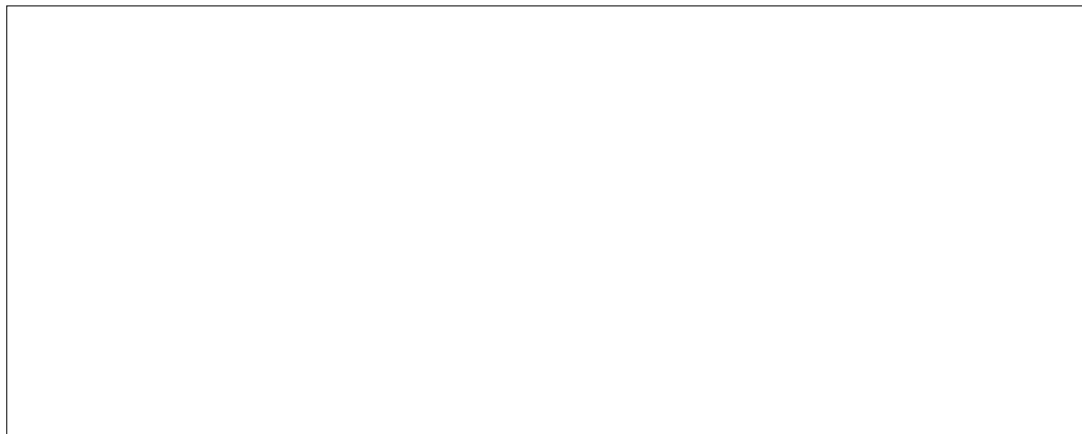
En Mtep



Source : SDES, d'après les sources par filière

L'estimation de la production primaire de chaleur à partir de bois énergie est de 9,4 Mtep en 2017, soit en légère diminution par rapport à 2016 malgré une dynamique à la hausse depuis le début des années 2000, avec des pics de consommation lors des hivers rigoureux (notamment 2010, 2013 et 2016).

La capacité installée de production d'électricité à partir de bois-énergie est de 591 MW en 2016 (contre 354 MW en 2014). Le bois a permis de produire, en 2017, 3341 TWh d'énergie électrique, chiffre en baisse de +3 % par rapport à 2016. La production à partir de centrales électriques seules passe reste stable à 0,419 TWh en 2017.



*Source : Eur'Observer 2018. Le chiffre pour l'année 2017 est provisoire.*

### ***C. Produits forestiers certifiés***

Deux acteurs coexistent en matière de certification des produits forestiers en France : PEFC France et FSC France. 2017 a été une année charnière pour les deux standards qui ont chacun révisé leur méthodologie.

PEFC France est prédominant en France où il est implanté depuis 1999. En 2019, PEFC France certifie les forêts de plus de 70 493 propriétaires, ce qui représente 5,6 millions d'hectares (environ 35%) de forêts en France métropolitaine. Après une dynamique de croissance entre 2005 et 2015 (passage de 4 Mha à près de 6Mha), la certification PEFC marque le pas depuis quelques années.

De son côté, FSC certifie aux alentours de 63 000 ha de forêts en France en 2019. Bien que la progression soit très forte depuis 2013, les surfaces en jeu restent très en dessous (d'un facteur cent) de PEFC.

Source : PEFC France 2019, FSC France 2019

La part de la récolte certifiée en France a fortement augmenté entre 2004 et 2009 (passant de 20 % à 60%) puis a progressivement diminué, avec toutefois un rebond ces trois dernières années (55 % en 2018). Le bois de trituration présente le plus fort taux de certification (59 % en 2018), porté par une forte demande dans le secteur du papier. La part de la certification dans le bois énergie commercialisé progresse (51 % en 2018), tandis que celle des sciages augmente plus fortement (51 % en 2018).

Source : SSP 2019

La croissance de la certification pourrait aussi trouver une nouvelle dynamique via l'application du Règlement Bois de l'Union Européenne (RBUE), ainsi que par les critères de durabilité de la biomasse solide imposés par la directive européenne RED 2 sur les énergies renouvelables du 11 décembre 2018 .

## *D. Produits à valeur ajoutée dérivés du bois*

Après une fin d'année 2017 très positive, l'activité de fabrication de **caisses et d'emballages industriels** reste dynamique sur les trois premiers mois de 2018. Elle s'inscrit en baisse sur les trois premiers mois de 2019. Le chiffre d'affaires recule ainsi de 2 % comparé à la même période de l'année 2018. Sur les douze derniers mois, la tendance reste positive mais son rythme se ralentit pour s'établir à + 1 %.

La croissance de l'activité de fabrication et de reconditionnement de **palettes bois** ralentit avec une progression de +1,5 % sur les douze derniers mois.

Après trois trimestres de baisses consécutives, l'activité des fabricants d'emballages légers renoue avec la croissance au cours du premier trimestre 2019 : + 1 % comparativement au premier trimestre 2018. En année glissante, le chiffre d'affaires affiche toujours un recul de 2 %. En cause, les mauvaises conditions météorologiques qui ont touché l'activité fruits et légumes ainsi que les produits de la mer, pénalisant de fait l'activité des fabricants d'emballages légers.

La conjoncture pour la production de **parquets** est plutôt stable avec une légère progression de l'importation : la production française de parquet massif reste proche de celle de 2017 avec 2,598 Mm<sup>2</sup> et celle de parquets contrecollés baisse de 6 % à 2,679 Mm<sup>2</sup>.

Le secteur de la **tonnellerie** a produit 615 385 fûts (+2,2%) en 2017 pour un chiffre d'affaires de 429 millions d'euros (+4,6%), et voit ainsi la progression engagée en 2015 se poursuivre à un rythme modéré. Ces bons résultats s'expliquent par la performance de l'export (+6,4 % en volume), qui tempère les résultats en baisse en France (-4,1 % en volume), dus aux mauvaises productions de vin français (gel du printemps 2017). En effet, les deux tiers de la production française sont exportés.

Le chiffre d'affaire HT du secteur de la **fabrication de meubles** s'élève à 8,1 milliards d'euros et compte 39 507 salariés en 2018. Après une bonne année 2017, un chiffre d'affaires des fabricants d'ameublement baisse de 2 % en 2018.



Source : SSP, Douanes 2018

Le secteur des meubles et sièges en bois est un fort contributeur du déficit de la filière forêt bois avec un solde de -2569 M€ en 2018 qui se renforce (-2,9%) par rapport à 2017, malgré un solde excédentaire vers le Royaume-Uni qui s'accroît.

Le taux de couverture qui était de 49 % en 2000-2001 tombe à 25 % en 2018. Les importations, dont les volumes principaux proviennent d'Italie (18 %), de Chine (17 %) et d'Allemagne (15 %), augmentent de 2,5 %. Les exportations, principalement dirigés vers la Suisse et l'Allemagne (13 %), les États-Unis (11 %) et l'Espagne (10 %) progressent de 1,3 %.

Les déficits d'autres secteurs sont aussi en augmentation, portés par une reprise économique et une hausse des importations (tandis que les exportations sont stables ou augmentent faiblement), comme les bois profilés pour parquets, baguettes et moulures (-188 M€, +11%), les ouvrages pour emballage et transports (-138 M€, +7%) et les ouvrages de menuiserie (-412 M€, +5,4%).

Le secteur de la tonnellerie son bon résultat commercial avec un solde de +394 M€ stable par rapport à 2017.

### *E. Sciages résineux*

La tendance à la hausse de production de sciages résineux se poursuit +1,1 % par rapport à l'année dernière.

L'essence la plus sciée et de loin est le sapin-épicéa, avec une production de 3,69 Mm<sup>3</sup> en 2018 (+1,9%). Vient ensuite le pin maritime, en baisse de production depuis 2011, qui se stabilise à 1,25 Mm<sup>3</sup> en 2018. Le Douglas, en troisième place, reste au dessus de la barre symbolique du million de m<sup>3</sup> avec 1,18Mm<sup>3</sup> (+5,7%). Il poursuit ainsi sa montée en puissance avec la conjonction de la bonne conjoncture sur le marché de la construction et l'arrivée à maturité des plantations d'après-guerre du Fonds Forestier National.

La consommation apparente de sciages résineux est en hausse continue depuis 2015.

*Source : SSP 2019*

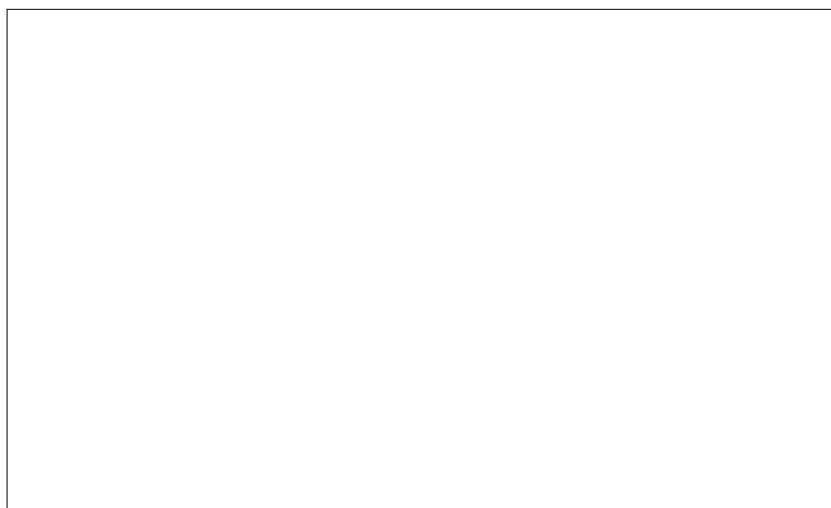
Le graphique ci-dessous représente l'évolution du prix de différents produits de sciages de résineux représentatifs de la filière : le sapin-épicéa de haute (choix 1) et moyenne (choix 3) qualité, le pin maritime de choix 3, le douglas de choix 2 et le pin sylvestre de choix 3. Globalement, l'ensemble des sciages résineux sont en 2018 en léger recul sauf pour le Douglas.

Pour le sapin-épicéa de choix 1, le prix s'envole en 2018 pour atteindre 278 euros/m<sup>3</sup> au premier trimestre 2018 (+11,5%). Le pin sylvestre de choix 3 présente également une augmentation notable (+7%). Le sapin-épicéa de choix 3, le pin maritime de choix 3 et le douglas de choix 2 ont des augmentations plus modérées : +2,7 %, +2,8 % et 1,5 % respectivement.

*Source : CEEB 2019*

Le déficit des échanges de sciages de conifères se creuse de 7 % pour revenir à leur niveau de 2012, à 663 M€. En terme de volume, l'import de sciage de résineux reste stable . En 2018, les déficits les plus importants se réalisent avec l'Allemagne (- 144 M€), la Finlande (- 100 M€), la Suède (- 75 M€) et la Russie (- 69 M€).

Les exportations, sont également en hausse de 8 % et se stabilisent à 144 M€ . La hausse des exportations ne compensant pas en valeur celle des importations, la conséquence de ces tendances est une détérioration de la balance commerciale en valeur autour de -519 M€.



Source : Douanes françaises, 2019

### *F. Sciages feuillus*

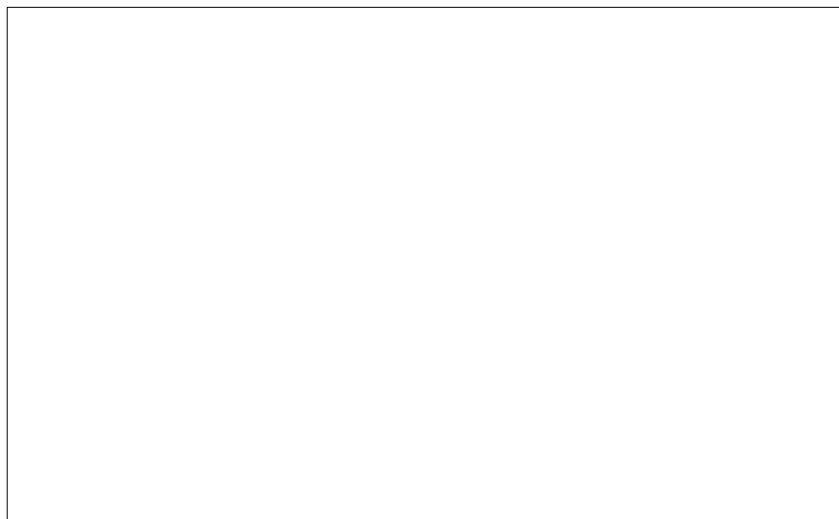
La production totale de sciages feuillus s'établit en 2018 à 1,35 millions de mètres cubes, chiffre en légère hausse par rapport à 2017 (+1,1%). Cette production est couverte à 48 % par les sciages de chêne, à 26 % par ceux de hêtre et à 17 % par les sciages de peuplier. Les sciages de châtaignier progressent nettement (+6,4%), les sciages de chêne restent stables, tandis que les sciages de hêtre et de peuplier diminuent respectivement de -1,4% et -1,2%.

Source : SSP 2019 Le graphique ci-dessous représente l'évolution du prix de quatre produits représentatifs de la production française de sciages de feuillus : pour le chêne, les plots boules de choix QB1 de diamètre 50 à 80 cm (destinés à la tonnellerie et à la belle menuiserie), les avivés de choix QF2/QF3 (destinés à des usages moins haut de gamme comme la parqueterie) ; pour le hêtre, les plots de qualité FB1, et pour le peuplier les avivés de choix 3 (destinés à l'emballage et à la palette).

Le prix des sciages de chêne est dans une tendance haussière depuis la fin d'année 2014. Le prix du haut de gamme (plots boule) est en légère hausse (+3%) après la forte augmentation du premier trimestre 2017. Le moyen de gamme (avivés) poursuit sa progression (+11% en un an). Le prix des sciages de hêtre et de peuplier augmente de 5 %, mais les fluctuations de prix ne sont pas très importantes, avec des variations de 7 % au maximum sur la période 2012-2018.

Source : CEEB 2019

L'excédent commercial des sciages de feuillus tempérés se dégrade légèrement (- 2 %). Les exportations totales ainsi que celles du chêne baissent de 1 % pour atteindre 204M€. Les importations restent stables à 85,5M€. En 2018, les excédents les plus importants se réalisent avec le Royaume Uni (30 M€), la Belgique (22 M€), l'Espagne et la Chine (13 M€).



Source : Douanes françaises, 2019 (les chiffres 2017 sont provisoires)

La conjoncture sur le marché des sciages feuillus tempérés reste donc satisfaisante, notamment pour les scieurs français qui disposent de nombreux débouchés à l'export mais qui doivent s'adapter à la hausse des prix des grumes. La maîtrise de leur approvisionnement, grâce à la mise en œuvre de contrats avec les propriétaires forestiers, pourrait sécuriser le dynamisme de leur activité économique.

Les **importations française de sciages bruts tropicaux** qui s'élèvent à 146.696 m<sup>3</sup> en 2018 soit une hausse de +23 % par rapport à 2017 (119.044 m<sup>3</sup>).

### *G. Panneaux dérivés du bois*

En 2018, l'activité de fabrication de panneaux de particules et OSB est en hausse notable (+4%), à 3,89 Mm<sup>3</sup>. La production de MDF reste stable et celle de contreplaqués est en légère augmentation (+4%) et atteignent 1,11 Mm<sup>3</sup> et 260 000m<sup>3</sup> respectivement.

*Source : Memento FCBA 2019 (Union des Industries de Panneaux de Process, Union des Industries de Panneaux de Contreplaqués)*

Dans le secteur des placages, panneaux de fibres, panneaux de particules et contreplaqués, la hausse des exportations (+ 5 %), plus forte que celle des importations (+ 1 %), réduit le déficit de 10 %. Les panneaux de particules constituent le seul poste excédentaire. Le solde, de près de 100 M€, progresse de 52 %. Il est positif avec l'Espagne (58 M€), le Royaume Uni (33 M€) et l'Allemagne (27 M€).

*Source : Douanes françaises, 2019 (les chiffres 2018 sont provisoires)*

En effet, l'excédent commercial des panneaux de particules s'améliore fortement (+52 %, à 95M€) à cause d'une hausse des exportations (+5%) et d'une baisse des importations (-6%) ; tandis que le déficit commercial des panneaux de fibre et des contreplaqués se creuse (+13 %, à -87M€ et +6%, à -198 M€ respectivement), principalement à cause d'une hausse des importations de l'ordre de 5 % pour ces deux produits

## *H. Pâte à papier et papiers cartons*

- Une légère baisse de la consommation apparente et de la production de papiers et cartons

En 2018, la consommation de papiers et cartons en France est en baisse (-1,2 % par rapport à 2017) ainsi que de sa production (-2, % également, avec 7,9 Mt). En ce qui concerne la pâte à papier, le volume produit a baissé en 2018 (-5,8 %) pour atteindre 1,61 Mt.

Sur le marché de la pâte, la tension connue en 2017 s'est amplifiée durant les trois premiers trimestres de 2018. Les difficultés de l'offre à suivre la demande (problèmes techniques, ou retards de la mise en place des nouvelles capacités) ont ainsi entraîné une hausse très sensible des cours de la pâte marchande (de +20 % à +30 % en un an), même si, à partir du 4<sup>ème</sup> trimestre 2018 les marchés des différents types de pâtes se sont détendus et les prix ont commencé à refluer.

*Source : Copacel*

Au-delà de ce constat général, des situations contrastées peuvent être notées selon les sortes de papiers et cartons. **La production des papiers à usages graphiques s'est, pour la quatrième année contractée en 2018**, avec un rythme de recul important (-5%, par rapport à 2017). Cette diminution, elle-même consécutive à un recul de la consommation, notamment pour les papiers de presse, traduit la poursuite d'un mouvement de réduction de capacité qui s'observe à l'échelle européenne depuis le milieu des années 2000.

À l'inverse de la tendance observée en 2017, **la production des papiers et cartons d'emballage a diminuée en 2018** (-1,2 %). Au sein de cet ensemble, la production française de papiers pour emballage souple a reculé en 2018 (-9,9 %), celle de carton a augmentée de 1,7 % et la

production de papier ondulé a marqué une légère inflexion (-1,2 %) principalement du fait de divers arrêts de production.

**La production des papiers d'hygiène voit son volume légèrement augmenter (+0,6 %) par rapport à 2017.**

Au niveau européen, la production de papiers et cartons est restée quasiment stable en 2018 (-0.2%).

- Un déficit commercial en forte augmentation

En 2018, la demande plus soutenue en papiers et cartons a conduit à une hausse des importations (+2,8 %). Sous l'effet d'une demande européenne plus soutenue, **les exportations françaises de papiers et cartons en valeurs ont légèrement crû en 2018 (+4,4 %)**. En 2018, **la balance commerciale française augmente légèrement** par rapport à 2017 (+1,5% en valeurs).

Le déficit commercial des pâtes augmente de 23 % en 2018, consécutivement à un recul des exportations (- 16 %) et un stabilité des importations (-0,5%). Ces dernières proviennent du Brésil (28 %), de Suède (13 %) et de Finlande (9 %).

Les échanges varient peu dans le secteur des papiers et des cartons, traditionnel poids lourd du déficit de la filière bois avec - 1,9 milliard d'euros.

Les papiers et cartons viennent essentiellement d'Allemagne (25 % des importations), d'Italie (14 %) et d'Espagne (10%).

*Source : Douanes françaises*

Comme les années précédentes, la France reste à la fois très largement exportatrice (53 % de la production est vendue à l'étranger) et très importatrice (58 % de la consommation est importée). **L'essentiel des flux commerciaux se font avec des membres de l'UE (94 % des importations**



**et 86 % des exportations. L'Allemagne est le premier partenaire commercial (25 % des importations et 25 % des exportations).**

La Chine est, en 2018, la quatrième destination des exportations françaises de papier et carton à recycler (5%, loin derrière l'Espagne, l'Allemagne et la Belgique).

### *I. Produits innovants à base de bois*

Les produits innovants fabriqués à partir de bois constituent une part importante des potentialités de création de valeur et d'emplois de la filière bois et devraient être de nature à favoriser une dynamique de croissance, en apportant des réponses appropriées à des besoins identifiés et à l'émergence de nouveaux usages.

L'appareil industriel français reste, peu développé sur ces produits innovants, qu'il s'agisse de produits à partir de bois massif, de bois fibre, de la chimie du bois, ou du bois énergie.

Néanmoins, des pôles de compétitivité, regroupant industries du bois, organismes de recherche et de formation et environnement institutionnel, se mobilisent sur des projets de recherche destinés à être amplifiés de manière industrielle.

Par ailleurs l'Institut technologique FCBA développe son activité « fibres et chimie du végétal », visant à contribuer à l'émergence de nouveaux marchés pour le bois et la chimie verte, en améliorant la connaissance des propriétés des constituants du bois et en identifiant des nouveaux débouchés potentiels, au sein de la filière et dans d'autres secteurs (automobile, aéronautique...)

Le produit innovant le plus employé dans le secteur de la construction est le CLT (Cross Laminated Timber). L'essentiel de la consommation en France (estimée à environ 50 000 m<sup>3</sup> en 2017) est importée mais plusieurs entreprises françaises ont fait des investissements pour installer des capacités de production. Ainsi, le groupe Piveteau a investi 15 millions d'euros pour une capacité de production de 50 000 m<sup>3</sup> annuels, opérationnelle en 2019.

Certaines start-ups émergent également comme Woodoo, qui vise à produire du bois translucide où la lignine est remplacée par un polymère biosourcé, renforçant ainsi la résistance mécanique et thermique, mais aussi la tenue au feu. Le matériau devient par ailleurs imputrescible et translucide. Après plusieurs prix d'innovation, des applications sont en préparation pour les projets de construction grande hauteur, mais aussi dans l'équipement automobile.

### *J. Construction et habitat*

La cinquième enquête de l'Observatoire National de la Construction Bois, réalisée sur l'activité 2018, révèle un marché de la construction bois qui renoue avec la croissance, après avoir subi la crise du secteur du bâtiment, et qui offre de belles perspectives d'avenir.

Cette enquête nationale de la construction bois - activité 2018 - met en avant une nette reprise dans l'ensemble des secteurs avec **un chiffre d'affaires en hausse de 13 % par rapport à 2016 et des parts de marché en nette hausse.**

En construction de maison individuelle, après une baisse de parts de marché (10,6 % en 2014 puis 8,7 % en 2016), la situation se redresse avec 9,4 % de part de marché en 2018 ;

En construction de logement collectif, l'évolution favorable (2,6 % de parts de marché en 2014 puis 4 % en 2016) se confirme avec 4,3 % de parts de marché en 2018. Ainsi, le nombre de logements collectifs construits en bois a augmenté de +19 % entre 2016 et 2018, pour atteindre le chiffre de 10 700 logements/an ;

En construction de bâtiments non résidentiels (tertiaire, agricole, industriel et artisanal) les parts de marché restent stables un peu au-delà de 16 %;

En rénovation, dans le domaine de l'isolation thermique par l'extérieur (ITE), une hausse du chiffre d'affaires de +39 % est enregistrée. Cette activité qualifiée de complémentaire en 2016 est en passe de devenir une spécialisation pour les entreprises, face à un marché de plus en plus complexe. Près de la moitié des entreprises présentes sur le marché de la construction bois déclarent avoir réalisé ce type de travaux en 2018 ;


En extension-surélévation, les parts de marché conséquentes restent stables (27,8 % en 2016 et 27,5 % en 2018).

Au niveau des systèmes constructifs, l'ossature bois reste la technique la plus utilisée, quelque soit le marché. En maison individuelle, le poteau-poutre (avec une certaine mixité de système ossature bois) est utilisé à 8 % et les panneaux massifs contrecollés ou contrecloués (dont CLT) à 5 %, en augmentation par rapport à 2016 comme pour la construction de logements collectifs.

Le bois français connaît des opportunités de développement : 39 % des entreprises indiquent cette demande de leur client, contre 25 % en 2016.

Les prévisions d'activité des entreprises sur 2019 sont positives sur tous les marchés, de façon plus marquée en logement collectif et en extension-surélévation

## 5. Tableaux

 <b>UNECE</b> <b>TF1</b> <b>TIMBER FORECAST QUESTIONNAIRE</b> <b>Roundwood</b>		Country: France	Date:			
		Name of Official responsible for reply:				
		Official Address (in full):				
		Telephone:				
		E-mail:				
		<small>Note: Complete only if data for 2019 have been revised.</small>				
Product Code	Product	Unit	Historical data	Revised	Estimate	Forecast
			2017	2018	2019	2020
1.2.1.C	<u>SAWLOGS AND VENEER LOGS, CONIFEROUS</u>					
		1000 m <sup>3</sup> U	11 997	12 388		12 831
		1000 m <sup>3</sup> U	239#	242#	282	288
		1000 m <sup>3</sup> U	1 024#	992#	984	934
		1000 m <sup>3</sup> U	11 212	11 648		12 153
1.2.1.NC	<u>SAWLOGS AND VENEER LOGS, NON-CONIFEROUS</u>					
		1000 m <sup>3</sup> U	4 702	4 826		4 951
		1000 m <sup>3</sup> U	143#	148#	121	138
		1000 m <sup>3</sup> U	1 185#	1 146#	1 143	1 285
		1000 m <sup>3</sup> U	3 880	3 828		3 822
1.2.1.NC.T	<u>of which, tropical logs</u>					
		1000 m <sup>3</sup> U	40#	43 E		0
		1000 m <sup>3</sup> U	3#	6 E	8	8
		1000 m <sup>3</sup> U	37	38		-8
1.2.2.C	<u>PULPWOOD (ROUND AND SPLIT), CONIFEROUS</u>					
		1000 m <sup>3</sup> U	4 408	4 293		4 181
		1000 m <sup>3</sup> U	704#	630#	611	717
		1000 m <sup>3</sup> U	633#	603#	698	638
		1000 m <sup>3</sup> U	4 479	4 320		4 380
1.2.2.NC	<u>PULPWOOD (ROUND AND SPLIT), NON-CONIFEROUS</u>					
		1000 m <sup>3</sup> U	3 881	3 554		3 450
		1000 m <sup>3</sup> U	132#	108#	102	108
		1000 m <sup>3</sup> U	1 050#	1 021#	1 098	1 082
		1000 m <sup>3</sup> U	2 743	2 641		2 477
3	<u>WOOD CHIPS, PARTICLES AND RESIDUES</u>					
		1000 m <sup>3</sup>	14 647 C	14 308 C		14 073
		1000 m <sup>3</sup>	1 408 C	1 887 C		2 151
		1000 m <sup>3</sup>	848 C	891 C		908
		1000 m <sup>3</sup>	16 007	16 304		16 316
1.2.3.C	<u>OTHER INDUSTRIAL ROUNDWOOD, CONIFEROUS</u>					
		1000 m <sup>3</sup> U	312	238		179
1.2.3.NC	<u>OTHER INDUSTRIAL ROUNDWOOD, NON-CONIFEROUS</u>					
		1000 m <sup>3</sup> U	281	414		810
1.1.C	<u>WOOD FUEL, CONIFEROUS</u>					
		1000 m <sup>3</sup> U	2 441	2 243		2 081
1.1.NC	<u>WOOD FUEL, NON-CONIFEROUS</u>					
		1000 m <sup>3</sup> U	21 988	22 433		21 552

Please return (preferably by e-mail) to Timber Section no later than 4 October 2019.

By e-mail to [stats.timber@un.org](mailto:stats.timber@un.org).

Questions? Please contact Alex McCusker at the above address or telephone +41 22 917 2680.

The historical data are from the most recent Joint Forest Sector Questionnaire (blank) or the Timber Forecast Questionnaire (B). For explanations

These data are flagged with E, R, N or C for secretariat estimate, repeat, national estimate or calculated totals (from subitems). If there is no flag, this indicates officially supplied data.





**UNECE**

**TF2**

**TIMBER FORECAST QUESTIONNAIRE**  
Forest products

Country: France	Date:
Name of Official responsible for reply:	
Official Address (in full):	
Telephone:	Note: Complete only if data for 2019 have been revised.
E-mail:	

Product Code	Product	Unit	Historical data		Revised 2018	Estimate 2019	Forecast 2020
			2017	2018			
8.C	SAWNWOOD, CONIFEROUS	1 000 m <sup>3</sup>	8 881	8 735		7 045	7 148
		1 000 m <sup>3</sup>	2 443	2 524		0	0
		1 000 m <sup>3</sup>	883	851	842	818	827
		1 000 m <sup>3</sup>	8 221	8 378		8 228	8 320
8.NC	SAWNWOOD, NON-CONIFEROUS	1 000 m <sup>3</sup>	1 488	1 497		1 488	1 488
		1 000 m <sup>3</sup>	277	282	268	277	287
		1 000 m <sup>3</sup>	688	682	498	488	443
		1 000 m <sup>3</sup>	1 177	1 217		1 304	1 348
8.NC.T					of which, tropical sawnwood		
		1 000 m <sup>3</sup>	20	18		18	16
		1 000 m <sup>3</sup>	116	124		0	0
		1 000 m <sup>3</sup>	8	8		6	6
7	VENEER SHEETS	1 000 m <sup>3</sup>	126	137		11	10
		1 000 m <sup>3</sup>	167 C	167 C		167	167
		1 000 m <sup>3</sup>	107	106		108	114
		1 000 m <sup>3</sup>	81	103		88	88
7.NC.T					of which, tropical veneer sheets		
		1 000 m <sup>3</sup>	0 E	0 R			
		1 000 m <sup>3</sup>	72	88		77	88
		1 000 m <sup>3</sup>	1	1		0	0
8.1	PLYWOOD	1 000 m <sup>3</sup>	71	88			
		1 000 m <sup>3</sup>	264 C	280 C		288	272
		1 000 m <sup>3</sup>	628 C	638 C		0	0
		1 000 m <sup>3</sup>	171 C	174 C	172	184	168
8.1.NC.T					of which, tropical plywood		
		1 000 m <sup>3</sup>	812	826		103	117
		1 000 m <sup>3</sup>	116	118		117	118
		1 000 m <sup>3</sup>	160	138		127	118
8.2	PARTICLE BOARD (including OSB)	1 000 m <sup>3</sup>	81	84	82	83	86
		1 000 m <sup>3</sup>	206	188		181	173
		1 000 m <sup>3</sup>	3 786	3 876 E		3 887	4 081
		1 000 m <sup>3</sup>	881	774	880	788	718
		1 000 m <sup>3</sup>	1 487	1 483		1 608	1 636
		1 000 m <sup>3</sup>	3 180	3 188		3 246	3 246

				of which, OBB			
S.2.1		1 000 m <sup>3</sup>	390 R	390 E		390	390
		1 000 m <sup>3</sup>	108	108	167	138	122
		1 000 m <sup>3</sup>	47	23	82	36	20
		1 000 m <sup>3</sup>	449	489		493	492
S.3	<b>FIBREBOARD</b>						
		1 000 m <sup>3</sup>	1 288 C	1 288 C		1 288	1 288
		1 000 m <sup>3</sup>	868 C	1 076 C	1 181	1 278	1 388
		1 000 m <sup>3</sup>	1 126 C	1 189 C	1 181	1 103	1 149
		1 000 m <sup>3</sup>	1 119	1 184		1 493	1 626
S.3.1				<b>Hardboard</b>			
		1 000 m <sup>3</sup>	108 E	108 E		108	108
		1 000 m <sup>3</sup>	248	382	344	400	486
		1 000 m <sup>3</sup>	286 E	402		292	300
		1 000 m <sup>3</sup>	88	88		214	271
S.3.2				<b>MDF/HDF (medium density/high density)</b>			
		1 000 m <sup>3</sup>	1 108	1 108 E		1 108	1 108
		1 000 m <sup>3</sup>	614	628	884	700	738
		1 000 m <sup>3</sup>	882 E	846		846	846
		1 000 m <sup>3</sup>	840	861		1 183	1 201
S.3.3				<b>Other fibreboard</b>			
		1 000 m <sup>3</sup>	74 E	74 E		74	74
		1 000 m <sup>3</sup>	188	186	173	178	183
		1 000 m <sup>3</sup>	163	163	136	188	204
		1 000 m <sup>3</sup>	112	107		88	64
9	<b>WOOD PULP</b>						
		1 000 m.t.	1 708 C	1 813 C		1 800	1 700
		1 000 m.t.	2 004 C	2 004 C	1 861	2 000	2 006
		1 000 m.t.	682 C	610 C	414	400	388
		1 000 m.t.	3 129	3 107		3 400	3 323
12	<b>PAPER &amp; PAPERBOARD</b>						
		1 000 m.t.	8 021 C	7 884 C		7 660	7 401
		1 000 m.t.	4 307 C	4 728 C	6 040	4 782	4 600
		1 000 m.t.	4 022 C	3 886 C	4 143	3 736	3 388
		1 000 m.t.	8 308	8 708		8 677	8 634
S.1	<b>WOOD PELLETS</b>						
		1 000 m.t.	1 360 N	1 460 N		1 800	1 800
		1 000 m.t.	271	276	278	320	360
		1 000 m.t.	181	181		120	160
		1 000 m.t.	1 430	1 634		1 800	2 000

Please return (preferably by e-mail) to Timber Section no later than 4 October 2019.

By e-mail to [stats.timber@un.org](mailto:stats.timber@un.org).

Questions? Please contact Alex McCusker at the above address or telephone +41 22 917 2680.

The historical data are from the most recent Joint Forest Sector Questionnaire (blank) or the Timber Forecast Questionnaire (#). For explanation

These data are flagged with E, R, N or C for secretariat estimate, repeat, national estimate or calculated totals (from subitems). If there is no flag, this indicates officially supplied data.

Ce rapport intègre des données fournies par :

- le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère de l'agriculture chargé des forêts ;
- l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) ;
- la Confédération française de l'industrie des papiers, cartons et celluloses (COPACEL) ;
- la Fédération nationale du bois (FNB) ;
- le Syndicat National des Producteurs de Granulés (SNPG)
- France Bois Forêt (FBF) ;
- Le Commerce du bois (LCB) ;
- l'Office national des forêts (ONF) ;
- PEFC France ;
- FSC France ;
- l'Union de la coopération forestière française (UCFF) ;
- l'Union des industries du panneau contreplaqué (UIPC) ;
- l'Union des industries des panneaux de process (UIPP) ;
- la Fédération des tonneliers de France
- le Comité de Développement Economique (Codifab)
- l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).

Contact : Jean-François Ravisé ([jean-francois.ravise@agriculture.gouv.fr](mailto:jean-francois.ravise@agriculture.gouv.fr))